



Mutuelle : complément de salaire arret maladie

Par **LUDIBLR**, le **12/06/2008** à **13:07**

J'ai souscrit à la mutuelle MNH le 01/01/08 (garantie NYSSA).
Je dois subir une opération chirurgicale prévue le 12/09/08 qui entrainera un arret de travail de 4 mois.
Les personnels de la mutuelle m'affirment que je n'ai pas droit au "service d'allocations complémentaires" qui m'aurait permis un complément de salaire car j'ai moins d'un an d'ancienneté à la MNH. Or je ne retrouve pas cette clause dans les statuts (<http://www.mnh.fr/adherer/statuts/statuts.htm>) ni dans le règlement de la MNH, et elle ne m'a pas été précisée lors de mon adhésion.
1) Cette clause est-elle réelle?
2) Que puis-je faire?

Par **cedricbud**, le **19/11/2010** à **13:45**

Bonjour à tous,
Je souhaiterai prendre la MNH comme mutuelle mais elle est réservée aux personnes travaillant dans le secteur hospitalier dont je ne fais pas partie. Après les avoir contactés ils m'ont dit qu'il suffisait que connaitre quelqu'un qui est inscrit chez eux et de leur fournir uniquement le N° d'adhérent de cette personne.
C'est vraiment la mutuelle qu'il me faut alors si quelqu'un pouvait me fournir ce numéro que je puisse adhérer chez eux je vous en serais reconnaissant.
Si vous souhaitez plus d'infos sur moi vous n'avez qu'à demander.
Merci d'avance.
C. DIDIER

Par **RENATTA**, le **18/12/2012** à **12:34**

[fluo]bonjour[/fluo] je suis en clm a 100% la 2eme annee a 50% la MNH complète à combien?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **18/12/2012** à **13:34**

Bonjour RenattarnrnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **louna31**, le **04/03/2014** à **16:34**

bonjour et merci par avance pour vos reponsesrnje suis en maladie ordinaire depuis le 20 janvierrnpensez vous que la MNH va compenser ma perte de salaire ? rnmerci beaucoup